



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Informations

Avril 2019 N°27

Chers habitants

Pour la plus grande joie de tous les supporters de football, le Racing Club de Strasbourg a remporté la finale de la coupe de la ligue le 30 mars dernier, en s'imposant aux tirs au but, permettant ainsi à l'équipe de retrouver la coupe d'Europe l'an prochain.

Les fidèles supporters des bleus et blancs ont savouré un moment de fête autour de cette victoire et des images de l'équipe brandissant le trophée.

Ce bonheur et ce partage autour du sport contrebalancent les scènes de tensions et de saccages lors des manifestations, semaines après semaines. Quel bilan au plan national depuis le début du mouvement en novembre 2018, quel bilan pour les concitoyens ? Quels échos dans le monde ?

Le dimanche 26 mai prochain se tiendront, en France, les élections européennes pour désigner les députés qui siègeront au Parlement européen pour 5 ans. L'ensemble des 27 pays membres de l'Union Européenne devront élire 705 eurodéputés (79 pour la France), les sièges étant redistribués en raison du « Brexit », sauf report. Les domaines de compétence du Parlement sont étendus et concernent notamment les affaires étrangères, l'emploi, l'environnement ou encore l'agriculture. Les députés disposent d'un pouvoir législatif, de contrôle sur les institutions et établissent le budget annuel de l'union européenne.

L'Europe a aussi un rôle majeur dans la construction et la consolidation de la paix sur nos territoires.

A l'échelle locale, je note la belle mobilisation de près de 70 donneurs de sang bénévoles lors de la dernière collecte de février dans la salle multi-activités de notre village. Je félicite tous les donneurs pour leur acte volontaire et généreux permettant de sauver des vies et remercie les bénévoles de l'amicale qui s'investissent pour l'organisation de collectes conviviales aux côtés de l'Etablissement Français du Sang.

De manière plus générale, tous mes remerciements vont vers toutes les associations du village indispensables à notre « bien vivre ensemble ».

Nos élèves de l'école élémentaire ont vu les étoiles au plus près grâce à l'activité planétarium organisée par l'équipe enseignante d'Innenheim. Les élèves de cycle 2 se sont rendus au planétarium de Strasbourg.

Pour les élèves de cycle 3 le planétarium mobile est venu à eux avec une structure gonflable en forme de dôme pour créer un ciel étoilé, installée dans la salle multi-activités.

Cinq autres classes de villages alentours sont venues partager cette activité pédagogique, encadrée par des animateurs scientifiques pour initier les enfants à l'astronomie.

La benne mise en place le 2 mars 2019 pour le vieux papier, dont les bénéfices sont intégralement reversés à nos écoles, a connu une belle mobilisation de votre part puisque a permis de collecter 7 440 kg. Rendez-vous est pris pour la prochaine benne le 22 juin 2019.

D'ici là je vous souhaite de très agréables fêtes de Pâques et de profiter du printemps où la durée d'ensoleillement s'accroît, la douceur s'installe, la nature se pare de couleurs et notre couple de cigognes a déjà repris sa place dans le nid !

Cordiales salutations,
Le Maire, Alphonse KOENIG

L'extension de la mairie se poursuit.

Les travaux de gros-œuvre, de charpente et de couverture sont achevés, et ont été exécutés respectivement par les entreprises suivantes : BTP La Fontaine de Mutzig, Charpentes SCHULER de Barr et Couverture SECKLER, d'Andlau.

Les menuiseries extérieures : porte et fenêtres en aluminium sont posées par la société FERALU WAGNER de Krautergersheim, ce qui avait pour effet d'assurer la fermeture du bâtiment. La réalisation du réseau électrique a été effectuée par la Sté MULLER, d'Ottrott. En outre, l'installation des sanitaires a été réalisée par la société ESCHRICH de Lalaye. Enfin, la chape a été coulée par l'entreprise SANTORO de Molsheim ce qui permettra, après une phase de séchage de 6 semaines la pose du carrelage.

Le Conseil Municipal espère l'ouverture au public de ce nouvel espace pour début juillet.

Lotissement « les jardins 5 » : tous les lots communaux sont attribués.

Parmi les terrains mis en vente dans la tranche 5 du lotissement des jardins, 10 lots ont été commercialisés par la commune et attribués en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes de réservation. Ceux-ci ont à ce jour tous été attribués.

Par ailleurs, la loi exige la réalisation de 23 logements à l'hectare lors d'une opération d'un aménagement foncier tel le lotissement les « Jardins 5 ». Ainsi pour répondre à cette disposition, la Commune a cédé un terrain de construction à la société Pierres et Territoires afin d'y réaliser deux petits collectifs de 10 logements chacun.

Enfin, la pose de l'éclairage public est programmée pour juin 2019. De même, la voirie définitive sera réalisée courant août 2019. Toutefois, si des dégradations à la voirie définitive devaient se faire jour après sa réalisation, les factures y relatives seront appliquées aux auteurs de ces dégradations.

Remplacement de lampadaires.

Les lampadaires de la Rue du Général de Gaulle côté est sur sa section entre la CMDP et la Route de Barr, ainsi que 4 lampadaires de la rue l'Oelberg vont être remplacés et équipés d'un éclairage Led, dans un objectif de lutte contre « la pollution lumineuse ». Ces appareils qui n'éclairent pas vers le ciel présentent des techniques à basse consommation d'énergie.

Aménagement de l'impasse de la rue de la 1^{ère} Armée.

L'impasse de la rue de la 1^{ère} Armée sera complètement réaménagée au cours du 2^{ème} trimestre 2019.

Les réseaux d'eau et d'assainissement sont de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, qui prend en charge leur renouvellement d'un coût HT de 15 000,00 €.

Les réseaux secs, la réfection de la voirie ainsi que la mise en place d'un lampadaire sont à la charge de la commune, le budget est de 29 217,00 € hors taxe.

La société BEYER de Brumath est chargée de l'exécution de ces travaux.

Grand Contournement Ouest de Strasbourg.

Dans le cadre du Grand Contournement Ouest de Strasbourg porté par le groupe VINCI, la commune, au cours de ses négociations, a demandé un certain nombre d'aménagements à savoir :

- l'augmentation de 250m³ de la capacité du bassin de rétention d'orage, situé entre l'A 35 et le village, et le maintien du limiteur de sortie du bassin de rétention vers le Rosenmeer.
- la plantation d'arbres le long de l'A35, sur son côté sud, au droit de la Chapelle dans un but de réduire au maximum les nuisances sonores.
- l'aménagement d'une aire de covoiturage près du calvaire près de l'échangeur, direction Duttlenheim au titre de mesures compensatoires.

Inscription à l'école maternelle des enfants nés en 2016.

Pour l'inscription à l'école maternelle des enfants nés en 2016, il convient de prendre contact avec la directrice Mme CULLY au 03.88.95.71.08 ou par mail ce.0671933m@ac-strasbourg.fr en vous munissant du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Le Relais des Assistants Maternels « RAM ».

Les RAM sont les interlocuteurs privilégiés dans la relation entre le parent employeur et l'assistante maternelle salariée "AMAT" pour les questions relatives aux modes d'accueil, aux modalités d'embauche, aux formalités liées au contrat de travail, et plus généralement pour répondre aux attentes des parents employeurs et de leurs salariés.

Depuis janvier 2018 la compétence « RAM » est devenue intercommunale ; c'est la communauté de communes du Pays de Sainte Odile "CCPSO" qui gère ce service, le personnel et les missions du RAM. Le RAM est financé par la CAF (58%), la CCPSO (40%) et la MSA (2%).

Le siège du RAM est situé dans les locaux du Pré'O – 18 rue des Erables à Obernai. Certaines animations ont lieu dans les villages de la CCPSO : atelier d'éveil pour les enfants avec leurs AMAT, formations pour les AMAT sans les enfants par exemple, sauveteur secouriste du travail, ateliers sur la nutrition

Vous souhaitez obtenir l'agrément pour devenir assistant(e) maternel(le) ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le RAM pour vous renseigner sur les démarches (avec ou sans diplôme en petite enfance) en téléphonant au 03.88.20.87.69 ou par mail : ram@obernai.fr

Installation de vidéo-protection.

Après l'installation d'un kit sécurité avec visiophone à l'école élémentaire et maternelle en février 2018, un système de vidéo protection a été mis en place cet automne pour sécuriser les cours des écoles élémentaire et maternelle, du périscolaire, de la salle multi-activités, ainsi que les abords de ces bâtiments. Cette installation a été réalisée par la Sté Cofintex pour un coût de 11081,69 € HT. Un contrat d'abonnement annuel a été souscrit auprès de la Sté Cofintex représentant une dépense annuelle de 952,20 € HT.

Installation de 4 défibrillateurs.

Le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition de 4 défibrillateurs automatiques, respectant ainsi les dispositions obligeant à installer ce type d'appareil dans les établissements recevant du public.

Ces défibrillateurs trouveront leur place :

- Près des terrains de football, sous le préau d'entrée du club-house,
- Dans l'entrée de la salle polyvalente et de la salle multi activité,
- Le dernier sera placé sur la façade de la Mairie dès la fin des travaux.

Une soirée d'information, de présentation et de démonstration pour tous aura lieu le vendredi 17 mai à 20h.

Une inconscience dangereuse !

Au problème hélas récurrent des déjections canines qui salissent notre cadre de vie, s'ajoutent maintenant des morsures de chiens.

Etant donné l'inconscience et le manque de sens des responsabilités de quelques uns, il semble nécessaire de rappeler l'une ou l'autre notion juridique.

L'article 1243 du Code civil indique : « Le **propriétaire** d'un animal, **ou celui qui s'en sert**, pendant qu'il est à son usage, est **responsable** du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

En cas d'incapacité temporaire de travail supérieure à trois mois pour la victime ; la loi prévoit jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende pour le responsable de l'animal. Peines qui peuvent atteindre un maximum de 7 ans de prison et 100 000 € d'amende en cas de circonstances aggravantes.

Il est rappelé que, tout cas de morsure doit être signalé en Mairie et entraîne l'obligation de faire contrôler par un vétérinaire le niveau de fiabilité de la vaccination contre la rage et de soumettre le chien en cause, à trois évaluations de comportement dans les quinze jours suivant les faits, au terme desquels, dans le cas le plus défavorable, l'euthanasie de l'animal peut être ordonnée !

Faudra-t'il un drame, faudra-t'il un enfant blessé pour réveiller la conscience de certains ?

Communication de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

1) Prime Vélo : du 1er mars 2019 au 31 octobre 2021

Le vélo est un mode de déplacement peu polluant, peu coûteux et bon pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique régulière.

Afin d'encourager l'usage du vélo au quotidien : pour aller au travail, à l'école, au sport... la CCPSO a mis en place un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo neuf, homologué et pourvu des équipements de sécurité obligatoires : éclairage, signalisation sonore, freins.

Sont concernés par ce dispositif, les :

- vélos de ville, VTC (vélos tout chemin) et les vélos pliables,
- vélos cargos familiaux et les tricycles, étant ou non, équipés d'un système d'assistance électrique.

Pour bénéficier de la Prime Vélo, il faut résider dans une des communes de la CCPSO, acheter un vélo neuf entre le 01/03/2019 et le 31/10/2021 et avoir plus de 10 ans pour un vélo urbain et plus de 18 ans pour un vélo à assistance électrique.

Le montant de l'aide est de :

- 20% du coût d'achat d'un vélo urbain, plafonné à 60 €,
- 10% du coût d'achat d'un vélo à assistance électrique, plafonné à 120 €,
- 10% du coût d'achat d'un vélo-cargo ou tricycle équipé d'une assistance électrique, plafonné à 180 €.

Le formulaire de demande ainsi que la liste des pièces justificatives sont disponibles en mairie, au siège de la CCPSO ou sur le site internet de la CCPSO www.cc-paysdesainteodile.fr.

2) Subvention composteur

La CCPSO poursuit le versement d'une subvention de 20 € pour l'achat d'un composteur. Cette aide est accordée à tous les habitants du territoire de la CCPSO, pour une habitation individuelle ou collective.

Le formulaire de demande de subvention ainsi que la liste des pièces justificatives sont disponibles sur le site internet de la CCPSO www.cc-paysdesainteodile.fr.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 03.88.95.53.52 ou ccpso@ccpso.com

3) Conteneur à biodéchets

Depuis le 1^{er} avril, il est possible de déposer à la déchèterie de Krautergersheim, les biodéchets (reste de repas : arêtes de poissons, carcasse de poulet, épluchures ou petits os,...) dans un conteneur actuellement en test. Grâce à ce nouveau tri, ces déchets produiront du gaz et permettront de produire de la chaleur et de l'électricité. En triant ses biodéchets, les mauvaises odeurs de la poubelle seront évitées.

Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur « ATIP ».

- M. GROSSON Grégory : Extension de la maison d'habitation
8, rue de la Scheer,
- M. BRAUN Mike : Construction d'une maison individuelle
Mme FONTANA Julie avec carport et piscine, 13, rue des Fleurs,
- M. MOSCHLER Robert : Extension du sous-sol et création d'une piscine
10, rue des Prés,
- M. OFFENBURGER Alain : Suppression de la pergola et création d'une véranda
avec un auvent, 1 rue du Rosenmeer,
- M. KIEFFER Philippe : Construction d'une maison individuelle
2, rue des Fleurs,
- Mme MASSON Yasmine : Mise en place d'un garde-corps, d'une main
courante
et d'un parvis de verre, 14, route de Barr,
- M. SCHWARTZ Frédéric : Création d'une piscine, 15, rue de la Bruche,
- M. GOETZ Mickael : Construction d'une maison individuelle
Mme BARTHELMEBS Julie 11, rue des Fleurs,

Manifestations du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} septembre 2019 .

6 avril	: Soirée « Loto »	Union Sportive d'Innenheim
18 avril	: Pêche d'ouverture	Association de pêche d'Innenheim
30 avril	: Soirée Asperges	Association de pêche d'Innenheim
5 mai	: Marché aux puces	Union Sportive d'Innenheim
31 mai	: Don du sang	Amicale des donateurs de sang
2 juin	: Pêche des enfants	Association de pêche d'Innenheim
16 juin	: Fête du vélo	Com.Com du Pays de Sainte Odile
22 juin	: Kermesse des écoles	Récré-Action
22 juin	: Benne à Papier	Place de l'ancien Foyer
23 juin	: Journée d'inscription saison 2019/20	Tennis Club d'Innenheim
7 juillet	: 85ème anniversaire de l'APPI	Association de pêche d'Innenheim
13 juillet	: Bal de la Fête Nationale	Comité de gestion Salle Polyvalente
14 juillet	: Distribution des « Weckele »	Commune
18 août	: Concours de pétanque	Pétanque Club
23 Août	: Marché paysan nocturne	
7 septembre	: Super Loto	Union Sportive d'Innenheim